

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-10-7 CP-2018-6-10-7

Séance du vendredi 15 juin 2018

**CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
HABITER MIEUX 68 SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-RHIN (HORS MULHOUSE
ALSACE AGGLOMÉRATION)**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-6-10-2 du 8 décembre 2017 relative à la nouvelle politique sur l'habitat privé du Département du Haut Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au budget primitif 2018,
- VU le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental
- VU l'intervention de la Présidente du Conseil départemental relative à l'ajout de Colmar agglomération en qualité de signataire de la convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux 68 », jointe en annexe à la présente délibération et associant les partenaires suivants :
 - ✓ l'Agence nationale de l'habitat,
 - ✓ Colmar Agglomération
 - ✓ Saint-Louis Agglomération
 - ✓ la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin
 - ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
 - ✓ la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
 - ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
 - ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Munster
 - ✓ la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
 - ✓ la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
 - ✓ la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach
 - ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
 - ✓ la Communauté de Communes du Sud Alsace Largue
 - ✓ la Communauté de Communes du Sundgau
 - ✓ la Communauté de Communes du Val d'Argent
 - ✓ la Communauté de Communes de Thann-Cernay
 - ✓ l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin
 - ✓ PROCIVIS Alsace
 - ✓ la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
 - ✓ la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Moselle
 - ✓ la Fédération Nationale de l'Immobilier

- Autorise la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité